



Conseil Communal
CONCISE

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 septembre 2017

Les conseillers sont convoqués à cette date avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal du 26 juin 2017
3. Préavis municipal n° 11/2017 – Taux d'imposition 2018
4. Préavis municipal n° 12/2017 – Crédit complémentaire au crédit accordé pour les travaux de la Route de Provence, concernant le changement de la coulisse du ruisseau de la « Prim'Sup » et chez M. Bernard Vogt
5. Préavis municipal no 13/2017 – Crédit complémentaire pour les travaux de la Route de Provence, concernant la mise en séparatif de la rue « Le Chomoz »
6. Préavis municipal no 14/2017 – Crédit pour l'étude de la mise en séparatif et l'aménagement de la chaussée du tronçon Grand-Rue et Rue du Pontet
7. Communications de la Municipalité
8. Propositions individuelles et divers



Le Président, Monsieur Stéphane Fanchini, ouvre la séance à 20h00. Il salue les conseillers, les municipaux, le secrétaire municipal, la boursière, la presse et les auditeurs qui sont présents ce soir.

1. Appel

Président : 1

Présents :25

Excusés :7 (Nicolas Bärtschi, Raymonde Delacrétaz-Perrin, Claire Debettaz, Marc Jungo, Eric Bedelek, Elisabeth Vuillermet, Corinne Zwiernig)

Non excusé : 1 Yvan Calame

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

2. Approbation du procès-verbal du 26 juin 2017

David Fasola précise que la nomination d'un président doit se faire à bulletin secret. Il demande à ce que cela soit fait la prochaine fois.

Vincent Guyot précise qu'à la page 8 est repris la ligne de la page 9



Conseil Communal
CONCISE

Il est accepté à la majorité moins 1 abstention.

3. Préavis municipal n° 11/2017 – Taux d'imposition 2018

Le Président donne la parole à Monsieur Eloi DuPasquier pour la lecture de la commission des finances.

Le Président ouvre la discussion.

Monsieur Joël Jeanneret aimerait savoir quelle serait la rentrée financière concernant le point 5.

Monsieur Patrick Jaggi répond que l'augmentation est quasi nulle, la location des rentrées financières des terrains est très faible et bon marché.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la conclusion du préavis et propose de passer au vote.

Résultat du vote : Oui : 24 Non : 1 Abstention : 0

Avant de passer au point suivant, Monsieur Stéphane Fanchini précise que Monsieur Christophe Sandoz, le Syndic, étant malade, il est excusé ce soir.

4. Préavis municipal n° 12/2017 – Crédit complémentaire au crédit accordé pour les travaux de la Route de Provence, concernant le changement de la coulisse du ruisseau de la « Prim'Sup » et chez M. Bernard Vogt

Le Président donne la parole à Monsieur Eloi DuPasquier pour la lecture de la commission des finances, qui précise qu'il n'y aura qu'un seul rapport pour les 2 préavis concernant les séparatifs relatifs à une demande de crédit complémentaire pour la mise en séparatif et l'assainissement de la chaussée.

La commission concernée n'ayant pas pu se réunir pour en discuter, il faudra faire un conseil extraordinaire pour passer ce préavis.

Monsieur Christian Jaccard demande si l'on peut s'appuyer sur le rapport de la commission des finances pour voter le préavis 12/2017.

Monsieur Patrick Jaggi explique que la commission Ad'Hoc n'est pas obligatoire.

Madame Isabelle Hottinger complète en disant qu'il est peut être nécessaire de ré-expliquer comment fonctionne le Conseil Communal puisque apparemment, plusieurs personnes ne comprennent pas ce qu'on attend d'eux lors de telles commissions.

Le Président, Monsieur Stéphane Fanchini, explique que le bureau nomme des commissions qui doivent se réunir pour présenter un rapport sur le sujet lors du prochain Conseil concerné.

Il est demandé dans la salle à ce qu'il y ait un plus grand suivi afin de savoir si les commissions nommées ont bel et bien pu se réunir dans les temps.



Conseil Communal
CONCISE

Monsieur Stéphane Fanchini propose de passer la parole à Monsieur Roland Promm pour la lecture du rapport de la commission relative au préavis 13/2017, qui est très semblable.

Le Président demande si le conseil est d'accord de voter les préavis 12/2017 et 13/2017 avec le même rapport. Il donne lecture du préavis 12/2017 pour la bonne compréhension générale.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis 12/2017.

Monsieur Joël Jeanneret aimerait savoir si concernant le devis de Beati, la somme de 2'000.- au point 1.1 à ne « pas prendre en compte », c'est une somme qui ne sera pas facturée si les travaux se font en même temps.

Madame Viviane Bignens confirme.

Monsieur Vincent Pittet aimerait savoir si pour la coulisse du ruisseau, ils (Beati) ne vont quand même pas démonter quelque chose qu'ils viennent de faire.

Madame Viviane Bignens confirme que non.

Monsieur Michaël Hottinger demande concernant l'avertissement de débordement ce que cela implique, à quelle fréquence ils sont estimés.

Madame Viviane Bignens explique que cet été, le cas s'est présenté 3x avec des inondations dans les locaux de Monsieur Vogt et le local loué par Nicolas Oberson. En cas de travaux à la Prim'Supp, l'eau ne pourra plus s'écouler et ira inonder encore un peu plus loin, chez Monsieur Jean-Jacques Guinchard.

Monsieur Vincent Pittet demande si c'est aussi une grosse plus value pour la vente de la Prim'Supp.

Madame Viviane Bignens confirme que cela va éviter bien des problèmes par la suite.

La parole n'étant plus demandée, le Président réitère sa question pour savoir si le conseil est d'accord de voter le préavis 12/2017 sans un rapport de la commission Ad'Hoc.

Résultat du vote : Oui : 23 Non : 0 Abstention : 2

Le Président donne lecture de la conclusion du préavis et propose de passer au vote.

Résultat du vote : Oui : 24 Non : 0 Abstention : 1

5. Préavis municipal 13/2017 – Crédit complémentaire pour les travaux de la Route de Provence, concernant la mise en séparatif de la rue « Le Chomoz »

Le Président ne donne plus la parole car les rapports ont déjà été lus au point précédent.

Le Président ouvre la discussion.



Conseil Communal
CONCISE

Monsieur Joël Jeanneret demande des précisions concernant le prix des travaux en régie.

Madame Viviane Bignens explique que ce préavis est complémentaire et qu'il s'agit des mêmes tarifs que ceux utilisés pour la Route de Provence.

Monsieur Joël Jeanneret demande à ce qu'une attention soit portée là-dessus car cela permettrait de facturer beaucoup d'heures et de matériel.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la conclusion du préavis 13/2017 et propose de passer au vote.

Résultat du vote : Oui : 25 Non : 0 Abstention : 0

6. Préavis municipal no 14/2017 – Crédit pour l'étude de la mise en séparatif et l'aménagement de la chaussée du tronçon Grand-Rue et Rue du Pontet

Le Président donne la parole à Monsieur Eloi DuPasquier pour la lecture du rapport de la commission des finances.

Avant le rapport suivant, Monsieur Patrick Jaggi présente un tableau résumant les travaux liés au séparatif.

Ensuite, la parole est donnée à la Commission Ad'hoc par la voix de Monsieur Eric Bedelec, qui est arrivé entre-temps.

Le Président ouvre la discussion.

Monsieur Emilio Ramirez demande concernant le début des travaux estimés à 2018 comment l'accès au lac est prévu.

Madame Viviane Bignens précise que les travaux se font sur 6 mois mais qu'il ne faut pas ouvrir tout en même temps, il y aura toujours un accès.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la conclusion du préavis et propose de passer au vote.

Résultat du vote : Oui : 25 Non : 0 Abstention : 0

7. Communication de la Municipalité

Monsieur Patrick Jaggi prend la parole pour plusieurs informations:

- [?] Le chalet de Monsieur Hitz au bord du lac a été vendu ce matin même.
- [?] La révision du règlement des eaux demandée dans la motion de Madame Claire Debétaz peut être débattue maintenant. Une modification mineure a déjà été entamée et la Municipalité propose la création d'une commission Ad'Hoc pour entendre des propositions d'aménagement, avec la possibilité de le soumettre au canton pour le mettre en vigueur au 1er janvier 2018.



Conseil Communal
CONCISE

- [?] Concernant la Prim'Sup, elle est en vente. Une proposition d'achat par quelqu'un du village a été faite et la commune devrait rester dans la projection de fond qui avait été faite.
- [?] Concernant la carrière, notamment les zones de traitement, il y aurait 2 endroit proposés; l'emplacement prévu pour un éventuel resto-route, ou l'ancienne déchetterie de Corcelles-près-Concise qui semble plus judicieuse. Cet espace devrait être loué pendant 30 ans et une proposition sera faite dans un conseil extraordinaire qui ne traitera que de ce point là.

Monsieur Dominique Buenzli aimerait savoir en quoi cela nous rapporterait de l'argent.

Monsieur Patrick Jaggi explique que c'est l'exploitation de la carrière qui rapporte, et non le lieu de travail.

Monsieur Dominique Buenzli aimerait savoir s'il y aurait un effet rétroactif concernant le prix de l'eau.

Monsieur Patrick Jaggi répond que non

8. Propositions individuelles et divers

Monsieur Roland Promm demande s'il y a des nouveautés concernant la disparition de la poste à Concise.

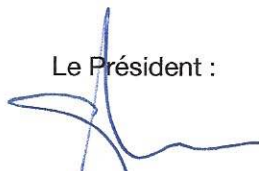
Monsieur Patrick Jaggi explique que des discussions sont en cours et qu'il devrait pouvoir donner plus d'informations lors du conseil de décembre, si les tractations se font, mais des rendez-vous sont encore prévus début octobre.

Monsieur Stéphane Fanchini annonce qu'il y aura des nouvelles élections à faire prochainement, et invite les conseillers à en parler autour d'eux pour qu'il y ait des candidats.

Le prochain Conseil Communal aura lieu le 11 décembre 2017

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h02

Le Président :



Stéphane Fanchini



La Secrétaire :



Birgit Knegtel